

SYNODE DU 7 DECEMBRE 2005

A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

Le Synode a validé les élections ci-après :

a) Nouveaux députés:

- Mme Corinne Cochand, paroisse Val-de-Ruz Nord, La Cascade, ministre

b) Nouveaux suppléants:

- M. Jean-Claude Barbezat, paroisse Val-de-Ruz Nord, La Cascade, laïc

B. CONSECRATION

Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale

A été admise à la consécration pastorale : Mme Christiane Sandoz

C. RESOLUTIONS ACCEPTEES PAR LE SYNODE

Rapport du Conseil synodal concernant le budget 2006

RESOLUTION 149-A

Le Synode décide d'indexer les salaires de 0,91 % pour compenser le renchérissement et fixe ainsi l'indice d'indexation à 111 points dès le 1er janvier 2006.

Rapport du Conseil synodal concernant les convictions, priorités et choix de l'EREN

RESOLUTION 149-B

"Célébrer et témoigner en paroles et en actes" sont le cœur de la mission de l'Eglise. Le Synode décide de valoriser cette dimension dans les activités paroissiales et cantonales de l'EREN et de la faire connaître.

RESOLUTION 149-C

Le Synode adopte les priorités suivantes :

- Les trois axes pour créer des liens nouveaux, à savoir élaborer une stratégie de visite, créer des événements rassembleurs et significatifs, communiquer et informer.
- Les trois axes pour agir, à savoir développer une diaconie de proximité, l'initiation et la formation à une spiritualité réformée vivante et visible et l'accompagnement spirituel.
- Les deux "publics" auxquels s'adresse l'EREN en priorité : les paroissiens engagés et les protestants.

RESOLUTION 149-D

Le Synode décide de renoncer à des activités dont le rapport avec la priorité "Célébrer et témoigner en paroles et en actes" n'est pas clair, notamment des activités qui pourraient être organisées par d'autres organes.

RESOLUTION 149-E

Le Synode prend acte qu'il n'est plus possible d'assumer des visites pastorales systématiques des paroissiens et demande aux Conseils paroissiaux de fixer des objectifs pour les visites pastorales.

RESOLUTION 149-F

Le Synode demande aux Conseils paroissiaux de diminuer le nombre de cultes dans l'année et d'offrir, à côté des cultes "traditionnels", des célébrations différentes dans leurs styles, leurs rythmes, leurs publics et leurs horaires.

RESOLUTION 149-G

Le Synode décide que les Conseils paroissiaux peuvent renoncer aux leçons de religion à l'Ecole primaire et secondaire au profit des activités paroissiales destinées aux enfants et jeunes (culte de l'enfance et culte de jeunesse).

RESOLUTION 149-H

Le Synode décide que les paroisses collaborent en vue de la création des programmes de catéchisme et culte de l'enfance/jeunesse et qu'elles s'appuient sur les propositions du Centre cantonal ThEF.

RESOLUTION 149-I

Le Synode décide de chercher à intensifier la collaboration avec les forces chrétiennes du canton, en particulier, les Eglises catholiques chrétienne et romaine.

RESOLUTION 149-J

Le Synode encourage les paroisses et Centres cantonaux à profiter au maximum du travail effectué par la Fédération des Eglises protestantes de Suisse et la Conférence des Eglises romandes, et par conséquent à ne pas refaire un travail fait à un autre niveau que cantonal.

RESOLUTION 149-K

Le Synode charge les Conseils paroissiaux et de Centres cantonaux de mettre en œuvre les priorités.

RESOLUTION 149-L

Le Synode charge le Conseil synodal de proposer des modalités de mise en œuvre de ces priorités et d'assurer le suivi de leur application.

Rapport du Conseil synodal concernant les mesures d'économies**RESOLUTION 149-M**

Le Synode donne son accord à la réduction du budget de l'EREN d'au moins 1'300'000 francs d'ici fin 2007.

RESOLUTION 149-N

Le Synode attribue :

A la paroisse de Neuchâtel	8.5	postes
A la paroisse de l'Entre-deux-Lacs	5.5	postes
A la paroisse de la Côte	2.25	postes
A la paroisse de La BARC	3.25	postes
A la paroisse du Joran	5.5	postes
A la paroisse du Val-de-Travers	5	postes

A la paroisse du Val-de-Ruz Nord, La Cascade	2	postes
A la paroisse de l'Est du Val-de-Ruz	1.75	postes
A la paroisse du Val-de-Ruz Ouest	1.5	postes
A la paroisse des Hautes Joux	5	postes
A la paroisse La Chaux-de-Fonds	9.25	postes
A la paroisse de langue allemande	0.50	poste

Il modifie l'annexe 1, chapitre I du Règlement général comme ci-dessus.

RESOLUTION 149-O

Le Synode renonce aux 1,50 postes attribués à l'enseignement religieux et modifie l'annexe 1 du RG, chapitre I, 2. Divers comme suit :

2. Divers
 1. Poste à disposition du Conseil synodal :
0.5 postes

RESOLUTION 149-P

Le Synode attribue aux ministères cantonaux et services généraux :

Au Centre cantonal "Théologie Education Formation"	5,3	postes
Au Centre cantonal "Diaconie et Entraide"	1,6	postes
Au Centre cantonal "Aumôneries"	6,6	postes
Au département Information et Communication	2	postes
Aux services généraux et synodaux	3	postes

Il modifie l'annexe 1, chapitre II du Règlement général comme ci-dessous.

Organes	Postes	Champs d'activité
1. Centre cantonal "Théologie Education Formation"	5.30	Comprend les postes chargés de mener une recherche prospective pour mettre en œuvre, au service de l'EREN, le débat théologique, l'éducation chrétienne et la formation, y compris l'Aumônerie des étudiants et l'Aumônerie dans les établissements spécialisés.
2. Centre cantonal "Diaconie et Entraide"	1.60	Réunit le Centre social protestant et Terre Nouvelle.
3. Centre cantonal "Aumôneries"	6.60	Réunit les aumôneries des Hôpitaux de soins physiques (Neuchâtel, La Béroche, Couvet, Landeyeux, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, La Chrysalide) et de soins psychiques (Perreux et Préfargier) et de La Rochelle, l'Aumônerie des établissements de détention et l'Aumônerie des sourds et malentendants.
4. Information et communication	2.00	Comprend les activités du chargé de la communication et d'information, de la rédaction de la VP, des émissions Passerelles.
5. Services généraux et synodaux	3.00	Concerne les postes du président du Conseil synodal, du secrétaire général et du responsable cantonal des ministères.

RESOLUTION 149-Q

Le Synode décide de demander à la FEPS et à la CER d'adapter la clé de répartition au nombre de personnes s'acquittant de leur contribution ecclésiastique, avec effet au 01.01.2007.

RESOLUTION 149-R

Le Synode réduit sa participation à La Croix Bleue cantonale de 7'000 francs dès 2006.

RESOLUTION 149-S

Le Synode réduit sa participation au Centre social protestant de 120'000 francs (60'000 francs en 2006 et 60'000 francs supplémentaires en 2007).

RESOLUTION 149-T

Le Synode diminue sa subvention à la Fondation La Rochelle de 10% dès 2006, soit environ 6'000 francs.

RESOLUTION 149-U

Le Synode réduit le Fonds d'animation de Terre Nouvelle de 10%, à savoir 500 francs.

RESOLUTION 149-V

Le Synode donne au Conseil synodal la compétence de surseoir à la mise au concours de tout poste devenu vacant pour négocier une mutation ou une desservance afin de garantir l'emploi; cette mesure s'applique jusqu'au 31 décembre 2007.

Rapport du Conseil synodal concernant la collocation des diacres et laïcs inscrits au tableau des postes

RESOLUTION 149-W

Le Synode décide du principe de colloquer en classe A, à partir du 1er janvier 2006, les diacres et laïcs figurant au tableau des postes.

RESOLUTION 149-X

Le Synode décide de colloquer en classe A, dès le 1er janvier 2006, les dix diacres et laïcs de la classe B figurant actuellement au tableau des postes. Le nombre de hautes payes est fixé individuellement de façon à ce que le nouveau salaire en classe A soit au moins équivalent au salaire actuel en classe B.